

## DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2022-08-07 **DECISION DU MAIRE** 

AVENANT N°1 CONVENTION D'OCCUPATION ANTICIPEE

ARSUD Provence Alpes Côte d'Azur Locaux situés Quartier Chantereine 04200 SISTERON

Département des Alpes de Haute Provence

Le Maire de la Commune de SISTERON.

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la convention d'occupation anticipée en date du 25 avril 2022.

## DECIDE

ARTICLE 1: De signer avec ARSUD – Carrefour de la Malle CD 60 D – 13320 BOUC BEL AIR, un avenant à la convention d'occupation anticipée pour l'occupation d'une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble cadastré n° AO74 situé Quartier Chantereine – 04200 SISTERON.

ARTICLE 2 : Cet avenant prend effet le 26 octobre 2022 (fin de la période initiale 25 octobre 2022) dans l'attente de la conclusion d'un bail de location.

**ARTICLE 3**: Le montant du loyer mensuel restant inchangé, soit 1 350 €.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

**ARTICLE 5**: Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence, ARSUD.

Fait à SISTERON, le 23-09-2022

Le Maire, D. SPAGNOU.



Mis en ligne le 30/06/2023 Å 14h30

 Mairie de Sisteron
 - BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
 1e 23/89/2622 V

 Téléphone : 04.92.61.00.37
 Télécopie : 04.92.61.28.02 ou 04.92.61.50.78 application agree et spanning